

5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de madame Murray se termine le 20 octobre 2026. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de sous-ministre du ministère, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat.

6. ALLOCATION DE TRANSITION

À la fin de son mandat de sous-ministre du ministère, madame Murray recevra, le cas échéant, une allocation de transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des règles prévues au décret numéro 450-2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78500

Gouvernement du Québec

Décret 1686-2022, 20 octobre 2022

CONCERNANT la nomination de madame Anne Racine comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Anne Racine, sous-ministre adjointe au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère du Travail, administratrice d'État I, au traitement annuel de 228 642 \$ à compter du 21 octobre 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Anne Racine comme sous-ministre du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78501

Gouvernement du Québec

Décret 1687-2022, 20 octobre 2022

CONCERNANT madame Catherine Lemay, sous-ministre adjointe et directrice nationale de la protection de la jeunesse au ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QUE madame Catherine Lemay a été engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux par le décret numéro 245-2021 du 17 mars 2021 et nommée directrice nationale de la protection de la jeunesse par le décret numéro 820-2022 du 11 mai 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de sous-ministre adjointe et le traitement annuel de madame Catherine Lemay;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 245-2021 du 17 mars 2021 concernant l'engagement à contrat de madame Catherine Lemay comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux soit modifié par le remplacement, dans le titre, dans le dispositif du décret et dans les conditions de travail annexées à ce projet de décret, de « adjointe » par « associée »;

QUE le traitement annuel de madame Catherine Lemay comme sous-ministre associée soit majoré de 10 % et établi à 279 458 \$ et que ce traitement annuel soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates;

QUE le décret numéro 820-2022 du 11 mai 2022 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78502